



COMITE DÉPARTEMENTAL DE HAUTE-VIENNE DE PÊCHE SPORTIVE AU COUP

REUNION DU COMITE DIRECTEUR 19 NOVEMBRE 2010

Dûment convoqué par le président, le CD du CD87 s'est réuni à la salle n° 1 de la mairie d'AMBAZAC le 19 novembre 2010.

Etait demandée la présence indispensable de tous les membres du Comité directeur.

Ettaient invités tous les présidents de club ou leur représentant.

Ettaient présents : Stéphane Fouillade, Johan Garaud, Laurent Bellayer, Loïc Lacouchie, Jean François Fayemendy, Bruno Michel, Nicolas Chervy, Lionel Doudet, Alain Monteaux.

Etait excusé : Eric Soury

Ettaient absents : Jean Luc Chaput, Antonio Arantes.

Présidents ou représentants présents : Pascal Charbonniaud (APVG, Glane, La Populaire), Raphaël Audusseau (Ablette palaisienne), Bernard Lacouchie (Les Ponticauds), Jean-Pierre Samie (TS 87).

Clubs non représentés et non excusés : Team Extra-Fish 87, Saint-Pardoux Pêche Compétition.

Ouverture de la séance à 19h15.

1. Comité Directeur :

Le président réitère sa volonté de quitter son poste et présente sa démission, il fait part également des démissions de Jean-Luc Chaput (Vice-président), de Jean-François Fayemendy (Trésorier-adjoint), de Eric Soury et Bruno Michel (membres du Comité Directeur). Démissions reçues en bonne et due forme par le président.

Il conviendra à l'issue de l'AG du CD de prévoir une AG extraordinaire pour élire un nouveau bureau. Il a été demandé à chaque président de club de voir au sein de son équipe si des volontaires ont émis la volonté de reprendre le CD. Pour l'instant aucun candidat ne s'est manifesté.

2. Vœux :

Une étude des vœux est faite avec l'ensemble des personnes présentes pour voir lesquels seront soumis au vote lors de l'AG du CD. Trois vœux sont écartés car non réalisables. Certains vœux relatifs à la modification de la Charte du Critérium ne seront pas présentés en AG car ils relèvent de la compétence du Comité Directeur. Ces points sont donc discutés conformément au règlement. Votants : 8 membres présents sur 11 élus). La majorité décide la modification de 4 articles de la « Charte du Critérium » :

- **Art. 1 – Définition** : En cas d'autres candidatures... avec un maximum de **20** concours annuels. **8 voix pour 0 voix contre.**

- **Art. 5 – Décompte** : Le **classement final** sera fait sur les 10 meilleurs résultats.
8 voix pour 0 voix contre.
- **Art. 8 – Durée du Concours** : de 2 h 30 à 4 h. **8 voix pour 0 voix contre.**
- **Art. 12 – Esches animales** : maximum 1 litre tout confondu (amorce et eschage à l'hameçon) ; si le fouillis est autorisé, il est limité à 1/4 l. Une fois sur place... (sans changement) **6 voix pour - 2 voix contre.**

Au final, 9 voeux seront présentés à l'AG.

3. Calendrier :

Plusieurs clubs souhaitent faire leur concours à la même date, il est demandé à chacun de faire un effort pour élaborer un calendrier cohérent pour le bien de tous les pêcheurs.

Après discussion, toutes les dates (critérium et championnats) ont pu être fixées, à l'exception des critères de Saint-Pardoux Pêche Compétition et de Bujaleuf (AAPPMA). Il reste des dates disponibles.

Une fois ces deux dates fixées, nous auront 17 concours comptant pour le critérium 2011.

4. Dotation de la finale du critérium :

Le Président demande au trésorier, chargé de la dotation de la finale du critérium, de faire le point, l'AG étant dans 15 jours. Le trésorier explique qu'il a vu avec les différents détaillants, que tous les lots sont commandés et qu'ils seront là pour l'AG.

5. Concours critérium du CD87 :

De nombreux pêcheurs souhaitent quitter les secteurs de Limoges ; le débat du C.D. s'engage sur l'intérêt de rester à Limoges pour le concours CD87 ou de changer de lieu. En 2011, il est décidé à l'unanimité des présents de conserver LIMOGES. Un vœu étant formulé pour les années à venir, la décision sera prise en fonction du vote de l'AG.

6. Banque :

Le président demande au trésorier de faire un bilan sommaire des comptes par rapport au budget prévisionnel. Le trésorier déclare : « Il me manque 2 ou 3 factures à régler mais les résultats sont conformes aux prévisions. Toutes les subventions promises ont été versées. Seul le Team Extra-Fish n'a toujours pas réglé sa cotisation de 25 euros pour le critérium.

7. Bulletin annuel

Stéphane explique que la volonté de la Fédé Pêche 87 est de s'ouvrir à la pêche de compétition ; elle a donc souhaité s'associer à l'édition du bulletin pour en distribuer aux AAPPMA ou pour faire découvrir la compétition à d'autres pêcheurs. Nous avons décidé de l'éditer à 160 exemplaires financés par des subventions à 99%.

8. Questions diverses :

Il n'y a pas de questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 22h15.

Le Président, Stéphane FOUILLADE.